

Portraits d'experts en statuettes égyptiennes

A propos de la querelle d'expertise autour de Sésostri III

Francis Chateauraynaud
(GSPR, EHESS)

1^{er} mars 2009

Fin février 2009, Yves Miserey, journaliste du Figaro, préparait un papier sur une affaire de fausse statuette égyptienne. Ayant découvert au cours de son enquête, que j'avais commis, avec Christian Bessy, dans les années 1990, un ouvrage consacré à l'expertise d'authenticité¹, il a souhaité que je lui fasse part de mon point de vue sur la manière dont la « controverse » s'était déroulée dans le cas de Sésostri III. Totalement ignorant du cas dont il me parlait, je l'écoutais me raconter au téléphone d'in vraisemblables disputes entre experts tandis que je scrutais les pages que renvoyait le moteur de recherche hégémonique, notamment un texte publié sur le site du GREPAL intitulé : « La statue de 'Sésostri III' de la collection François Pinault : itinéraire d'un faux », texte signé par Luc Watrin et daté de janvier 2006². Après avoir – un peu trop rapidement à mon goût - pris connaissance du dossier, je lui ai adressé les quelques notes ci-dessous.

Echelonnée sur plus de dix ans, l'affaire Sésostri III est entrée dans le répertoire des grandes affaires en matière d'expertise en authenticité. En 1998, le couple Pinault avait acheté à Drouot, une statuette du pharaon Sésostri III. Dix ans après, une décision de la cour d'appel de Paris annule la vente et valide la thèse du faux, condamnant les organisateurs de la vente à rembourser les Pinault, au motif que la statue était postérieure au règne du pharaon. Quelques temps auparavant, la cour de cassation avait posé en principe que « les professionnels ont obligation de s'informer et d'informer des éléments de contestation quant à l'authenticité » d'une œuvre d'art, selon la formule utilisée par l'avocat général, qui avait dénoncé les « manœuvres illicites » opérées par l'expert et le commissaire-priseur pour cacher l'origine douteuse du pharaon. Sans retracer ici l'histoire complète de cette affaire, je fournis quelques éléments pour contextualiser un peu ce qui suit. En 1998, Maryvonne Pinault avait acquis aux enchères (près de 800000 euros), la sculpture de ce pharaon égyptien du Moyen-Empire (vers 1900-1800 avant JC). Elle avait l'intention d'en faire don au Louvre. Une semaine plus tard, paraissait dans Libération l'avis d'un grand spécialiste de la statuaire du Moyen Empire, Dietrich Wildung, alors directeur du musée de l'Antiquité égyptienne de Berlin, pour qui cet objet était un « faux grossier » - et de citer sa présence dans un catalogue de contrefaçons, et son rejet par les musées de Berlin, Bâle et Cleveland, et même la foire des antiquaires de

¹ F. Chateauraynaud et C.Bessy, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.

² Le GREPAL est le Groupe de Recherche Européen Pour L'Archéologie au Levant. Lien permanent du texte : <http://www.grepal.org/sesostri.php>

Bâle. Cette trajectoire ne figurant pas dans le descriptif de la statuette *Wildung* est venu à Paris quelques mois avant la vente pour en informer Chakib Slitine, un des experts de Drouot. François Pinault a alors engagé une procédure pour faire annuler la vente mais il n'a pas obtenu gain de cause. Les juges ont rejeté ses allégations en s'appuyant sur l'expertise judiciaire conduite par Christiane Desroches-Noblecourt et Elisabeth Delange, toutes deux conservatrices du Louvre. Si ces spécialistes reconnues admettaient la présence d'anomalies sur la statuette, et la bizarrerie du visage, fort peu ressemblant quand on le comparait aux figurations connues dans le musée mondial de l'Égyptologie, elles défendaient la thèse d'une représentation posthume, «chef-d'œuvre unique» présentant une valeur considérable pour les collections égyptiennes. Des études menées en laboratoire, et dont le détail est décrit dans le texte de Luc Watrin, mentionné ci-dessus, ainsi que le croisement de multiples avis d'experts mondiaux ont fini par converger vers la qualification de « faux récent ».

Certifier n'est pas authentifier

« Vous êtes très souvent sollicitée pour authentifier des momies ou des œuvres, comme cette statue de Sésostri III que vous avez identifiée comme la seule représentation commémorative connue du souverain. Bien sûr, vous êtes convaincue de l'intérêt des nouvelles technologies, mais rien ne remplace, selon les termes de Maspero, 'le flair de celui ou celle qui a été mordu par le scarabée du Nil'. »

(Christine Albanel, Discours de remise de la Grande Croix de la Légion d'honneur à Christiane Desroches Noblecourt, 19 décembre 2008)

Comme beaucoup d'affaires d'authentification en matière d'objets archéologiques et d'objets d'arts, une des questions centrales est celle de la possibilité d'une épreuve d'authenticité objective et indépendante, rompant le tissu d'intérêts et de représentations, de rôles et d'influences, de croyances et de doctrines, dans lequel sont pris les protagonistes. Le cas Sésostri III de la collection Pinault est assez exemplaire de cet impératif, qu'il faut réinstaller à chaque fois en renonçant à considérer l'expertise comme une simple routine fondée sur une procédure de certification (des experts certifiés font des certificats à partir de procédures certifiées qui ferment toute possibilité de remise en cause ultérieure). Le cas Sésostri illustre de ce point de vue, la tension entre une économie de l'expertise fondée sur la reconnaissance et l'autorité, et la logique de la controverse scientifique :

La première logique repose sur la nécessité qu'ont les marchés et les institutions de disposer d'autorités reconnues – dont on suppose qu'elles engagent leur crédit dans chaque acte d'expertise et tendent donc à l'objectivité ; ici on raisonne en terme d'intérêt à conserver sa réputation et on crédite les acteurs non seulement d'une compétence dans leur spécialité mais aussi d'une bonne foi a priori (ce qui est parfois une double hypothèse un peu trop forte !).

La seconde logique fonctionne à l'image de toute communauté d'expertise dynamique : la liste des intervenants est ouverte et permet l'émergence de gens peu ou pas connus – comme ici Luc Watrin – dont l'intervention est considérée comme légitime dès lors qu'ils avancent des faits, des techniques d'analyse et des arguments qu'ils soumettent à la critique des autres

intervenants et qui s'expriment, au moins dans les premières étapes, en éliminant deux sources de confusion repérées de longue date par la rhétorique :

- l'argument d'autorité (« c'est vrai parce que X le dit » ; « X est convaincu que c'est une pièce authentique (ou un faux) et ça pèse dans la balance ») ;
- l'argument ad hominem (« X est un ami de Y qui est un client de Z, et son argumentaire vise à cautionner l'authenticité (ou l'inauthenticité) d'un objet ou d'une œuvre, qui va dans le sens de l'intérêt de Z » ou alors « X est un expert peu connu qui a besoin de se faire reconnaître dans le domaine et qui exploite les doutes sur la statue »...).

Pour conforter la première logique et limiter les coûts (ou considérés comme tels) d'une longue dispute entre experts, un autre argument est souvent utilisé : il consiste à raisonner à rebours en considérant que si X était « un faux grossier », il n'aurait jamais été mis en circulation dans des univers aussi étendus et vu par autant de personnalités qualifiées. On remarquera à ce propos que les parties tentent de mobiliser des listes les plus longues possibles de points de vue favorables à leur cause. Par ailleurs, l'absence de consensus entre experts étant un des éléments structurels du domaine – puisque chacun a ses théories ad hoc et qu'il y a des trous et des zones d'ombre –, on peut toujours tenter de passer outre et de considérer les doutes et les suspicions comme des éléments marginaux – ce qui a visiblement été le cas dans l'affaire Sésostris et a suffi à convaincre les premiers juges lors des phases judiciaires initiales.

Or ce que cette affaire montre c'est l'absence d'espace de confrontation ouvert et dépersonnalisé des expertises : les acteurs associent constamment les jugements aux positions des uns et des autres ; certains sont placés en points de passage obligés : ils connaissent tout le monde, peuvent donner des informations en amont, faire des certificats, être nommés comme experts ou contre-experts, peser sur le destin ultérieur de l'œuvre (cf l'affaire des faux Mondrian acquis par Beaubourg dans les années 1980 – ou plus classique l'affaire des faux Vermeer par Han Van Meegeren à la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale³ ...). Lorsqu'elle est menée jusqu'au bout, et c'est ce qui est montré dans Experts et Faussaires, la critique d'authenticité bouscule toujours des jeux d'intérêts et de représentations – ici particulièrement illustrés par le rôle des deux conservatrices du Louvre, appelées comme expertes judiciaires alors même qu'elles sont déjà prises dans les jeux d'intérêt et de représentation. C'est dire que l'épreuve d'authentification a un côté incivil ou discréditant pour des milieux qui se sont autorenforcés par la pratique de relations interpersonnelles plus ou moins intenses. On finit par connaître tout le monde et les influences deviennent indétectables : du coup on fabrique des arguments ad hoc pour justifier après coup sa participation à tel ou tel camp plutôt que de repartir de zéro : qui peut faire tabula rasa quand il est pris au cœur d'un maillage très resserré de gens connus et influents ? La complaisance supplante l'esprit critique ; mieux, elle suscite une véritable vocation à inventer des théories adaptées aux circonstances – comme ici la thèse de la statue posthume ...

³ Voir de L. Guarnieri, La double vie de Vermeer, Paris, Babel, 2007.

Qu'est-ce qu'une expertise d'authenticité réussie ?

Une expertise – ou une contre-expertise - réussie suppose la production de prises collectives sur les objets en cause de sorte que n'importe quel enquêteur sérieux puisse refaire les épreuves et réécrire les mêmes conclusions sans se contenter de reproduire les actes ou les déclarations des uns et des autres mais en les mettant à l'épreuve de la variation critique – j'ai déjà décrit ce processus notamment à propos de l'affaire des avions renifleurs⁴. Or, les conditions d'une telle controverse n'ont pas été réunies dans le cas Sésostris III et c'est d'ailleurs un des éléments qui ont pesé lors du recours en cassation, l'avocat général posant que : « les professionnels ont obligation de s'informer et d'informer des éléments de contestation quant à l'authenticité d'une œuvre ».

Au-delà de l'opposition entre les bons experts et les méchants affairistes – et leurs ami-e-s bien installé(e)s – chaque épreuve d'authentification est un test sur la validité des procédures d'autorégulation des milieux professionnels et des marchés sur lesquels ils opèrent – on l'a vu de manière répétée en matière financière ces derniers temps⁵. Du coup, les mêmes qui ont joué un rôle de révéléurs, de lanceurs d'alerte ou de découvreurs de supercherie peuvent très bien, dans une autre configuration, se faire avoir ou fermer les yeux. Car il y a toujours une pesanteur particulière des réseaux personnels, des croyances ou des doctrines – et une tendance à les maintenir contre toute épreuve tendant à les mettre en question !

Il ne faut pas oublier en outre que dans le cas des faux, il y a un acteur qui se fait fort d'inscrire directement dans les « documents matériels » qu'il offre en pâture aux experts, les indices, les détails, les marques et les signes qu'ils s'attendent à trouver ou, mieux, qui peuvent réveiller leurs disputes et partant créer de l'incertitude – ce qui peut permettre de faire entrer les objets dans les réseaux et de passer les premières étapes. Pour un faussaire, créer le doute est déjà une première victoire même si l'idée est évidemment de pérenniser son forfait en l'installant dans le répertoire des grandes oeuvres⁶. Et en effet il s'agit ici d'artefacts, de choses faites de mains d'hommes, et donc de choses intentionnelles. Et la seule manière d'éviter les pièges et la manipulation c'est de permettre la reconstruction permanente d'un espace critique de l'expertise dans lequel aucune position constituée ne peut valoir plus qu'une autre en matière d'établissement des faits. S'il est vrai que les outils du laboratoire scientifique sont de plus en plus sophistiqués et fins, et si les collections de cas sont de mieux en mieux documentées et mises en rapport, le faussaire sait prendre la place de l'expert et met en œuvre une sociologie subtile des jeux d'intérêts et de croyances !

⁴ F. Chateauraynaud, « L'épreuve du tangible. Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », in La croyance et l'enquête, Raisons pratiques, vol. XV, EHESS, Paris, 2004.

⁵ Sur le rôle des croyances dans le fonctionnement et les crises des marchés financiers, voir André Orléan, "Les marchés financiers sont-ils rationnels?" in Philippe Askenazy et Daniel Cohen (eds.), 27 questions d'économie contemporaine, Paris 2008, 83.

⁶ Voir l'affaire Greenhalgh dépeinte par Philippe Testard-Vaillant dans Bolton et les faux de la famille Greenhalgh : ma petite entreprise, Beaux-arts magazine - 04/2008.

L'article publié par Yves Miserey, « La polémique sur une statue de Sésostris III se poursuit », Le Figaro du 2 mars 2009

Achetée par François Pinault, son authenticité contestée a permis à l'homme d'affaires d'en obtenir le remboursement devant la justice, à hauteur de 1 million d'euros. Mais les experts restent divisés. L'affaire Sésostris III a connu son épilogue judiciaire en janvier dernier après huit ans de procédure. Le financier François Pinault et son épouse ont eu gain de cause. En 1998, ils avaient acheté à Drouot une statue du pharaon égyptien pour la somme de 5 millions de francs (800 000 euros). Quelques jours plus tard, ils avaient suspendu leur paiement. Un égyptologue allemand renommé avait, en effet, déclaré à Libération que, dans les années 1980, cette statue avait déjà été proposée à la vente aux musées de Berlin, Genève et Cleveland qui l'avaient tous refusée. Il avait livré cette information à Drouot qui ne l'avait pas mentionnée au catalogue et rappelé que la statue portait à l'époque des hiéroglyphes, effacés depuis. La pièce avait pourtant été authentifiée par Élisabeth Delange, conservatrice au Louvre.

Après un arrêt de la Cour de cassation de 2007, la cour d'appel qui avait refusé à plusieurs reprises d'annuler la vente, a fait machine arrière. L'expert Chakib Slitine, le commissaire-priseur Me Olivier Coutau-Bégarie et le propriétaire de la statue ont été condamnés à rembourser au couple Pinault la somme versée en 1998, intérêts en plus, soit 1 million d'euros. Curieusement, il n'a pas été question au tribunal de l'authenticité de la pièce. La cour d'appel a jugé qu'il y avait eu «erreur sur la substance» parce que la statue aurait été taillée non pas du vivant de Sésostris III (-1878 à -1843) comme l'indiquait le catalogue, mais soixante ans plus tard, selon l'expertise effectuée à la demande de François Pinault par Élisabeth Delange et Christiane Desroches-Noblecourt, ex-conservateur au Louvre.

Quarante anomalies

L'affaire jugée, la question de l'authenticité de la statue se porte désormais sur le seul terrain scientifique. D'un côté, l'institution avec les deux conservateurs du Louvre. De l'autre Luc Watrin, archéologue et égyptologue : 80 publications et de nombreuses participations actives aux congrès internationaux. Sollicité par François Pinault, il a épluché le rapport Delange et Desroches-Noblecourt. «C'est comme si elles voulaient attribuer à la période de Louis XIV un fauteuil fabriqué dans le faubourg Saint-Antoine au XXe siècle avec des pieds de style Henri IV, des bras de style Louis XIV et un dossier Louis-Philippe.» Il a examiné la statue et a dénombré pas moins de quarante anomalies. Oreilles, yeux, visage, collier, chevelure, coiffe (némès), natte, proportions du corps, forme du trône, pilier, il y a toujours quelque qui cloche. « Si un sculpteur du Moyen Empire avait réalisé une telle œuvre, il aurait eu la tête coupée», assure Luc Watrin.

«Les égyptologues français ont validé cette statue par réflexe corporatiste, regrette Luc Watrin. Je suis un chercheur indépendant. Je n'appartiens pas à l'institution. On a essayé de me discréditer en me disant que j'étais trop jeune.» Il a retrouvé au Caire l'atelier où le faux Sésostris III a été façonné. Élisabeth Delange, de son côté, refuse maintenant de se prononcer sur l'authenticité de la statue : «L'arrêt de la Cour de cassation du mois de janvier 2009 portait sur une question de forme juridique qui n'est pas de notre ressort», s'est-elle contentée de répondre. Le front n'est toutefois plus aussi uni derrière Sésostris III. « La photographie ne m'avait pas convaincue de l'intérêt de ladite statue pour le Louvre. Je dois dire que le fait qu'on ait effacé un texte hiéroglyphique gravé sur la statue n'est pas de bon augure pour l'authenticité de la pièce », reconnaît Christiane Ziegler, directeur honoraire du département des antiquités égyptiennes du Louvre. En 2003, Jean Yoyotte, du Collège de France, est revenu sur ses premières affirmations et a déclaré que, selon lui, la statue est un faux.

«Ce que cette affaire montre», analyse Francis Chateauraynaud, coauteur d'un ouvrage intitulé Experts et faussaires, «c'est l'absence d'espace de confrontation ouvert et dépersonnalisé des expertises : les acteurs associent les jugements aux positions des uns et des autres. Certains sont des points de passage obligés : ils connaissent tout le monde, peuvent donner des informations en amont, faire des certificats, être nommés comme experts ou contre-experts, peser sur le destin ultérieur de l'œuvre».

Les 5 commentaires suscités par l'article sur le site du Figaro

Blake12 : Corporatisme et scientifiques - 06/03/2009 à 23:09

Cette histoire illustre parfaitement la différence fondamentale entre une analyse intuitive (celle des conservateurs du Louvre) et une autre de type scientifique (celle de l'égyptologue indépendant Luc Watrin). Je me demande quand même pourquoi la quasi totalité des égyptologues institutionnels français ont cru pendant des années à une statue aussi peu crédible. Qui plus est présentée chez un marchand peu recommandable chez qui arrive généralement des objets boiteux. Pour l'égyptologue Jean Yoyotte c'est logique puisque il était le conseiller privé de l'expert des ventes Chakib Slitine. Pour l'égyptologue Nicolas Grimal est-ce de l'incompétence ou un simple réflexe corporatiste ? Où les deux ? Il faut saluer le panache de Luc Watrin qui n'a pas hésité à se battre seul contre une corporation qui était dans l'erreur. Cela n'a pas dû être très agréable car il n'y a rien de pire pour un scientifique ouvert par définition au débat qu'un réflexe corporatiste. Bravo aussi au Figaro pour une présentation enfin objective des faits dans cette affaire.

André06 : Chacun défend son beefsteack! - 06/03/2009 à 13:10

Une des phrases clés de l'article me semble être : "les acteurs associent les jugements aux positions des uns et des autres ". Comme dans tous les domaines d'ailleurs, les jugements sont portés en fonction de l'intérêt de chaque intervenant. L'honnêteté intellectuelle est une qualité très rare, vue par la société comme un défaut, et ceux qui en font preuve sont presque toujours discrédités, ou en tout cas restent inconnus à cause de cette honnêteté.

ARCHI13 : BIS REPETITA NON PLACENT - 03/03/2009 à 17:33

Il semble que les époux Pinault aient vraiment la poisse en salle de vente.....Encore une fois ils se portent acquereurs d'objets fort chers, dont ils découvrent au moment du paiement, que leur authenticité laisse à désirer. L'histoire ne dit pas si ils ont gardé ou non le sphinx litigieux à son propriétaire? ce qui serait logique. si cette oeuvre est fausse, ils ne peuvent pas la garder chez eux compte tenu de la haute tenue de leurs collections!

Blake12 : Un conflit d'autorité - 03/03/2009 à 08:48

Je suis aussi égyptologue et je félicite le Figaro pour avoir abordé la question de fond de cette affaire: l'authenticité de la statue en résumant avec maestria les arguments des scientifiques (Duboscq et Watrin). Nous étions plusieurs à penser que la statue était fausse mais nous étions minoritaires à l'époque des faits. Nous avons aussi des "ordres" venus de Yoyotte, Grimal, Delange et Noblecourt de ne pas nous prononcer en sens contraire de ce que ces quatre autorités avaient décidé être la thèse convenue et intangible : la statue est authentique point final ! Je travaillais alors au Collège de France et nous n'avons rien pu faire lorsque Luc Watrin nous a sollicité en 2001 pour nous demander notre avis sur son expertise. Nous étions réticents à nous prononcer contre notre hiérarchie et avons été triste de voir nos "autorités" tenter constamment de discréditer Luc Watrin en tant que personne afin de tenter de discréditer son travail qui aboutissait à une autre conclusion. Dans ces méthodes vulgaires, Jean Yoyotte, par ailleurs conseiller privé du marchand Slitine... a vraiment eu la palme ! Une copie du rapport d'expertise de Luc Watrin était consultable tant au Louvre qu'au collège pour les initiés, dont je faisais partie, et je dois avouer que ce travail était remarquable.

Mortimer12 :Justice pour Sésostris III - 02/03/2009 à 16:55

Je suis égyptologue et les péripéties de Sésostris III depuis 1998 m'interpellent. Quel courage pour Jean Yoyotte de changer d'avis, après 5 ans de réflexion?, suite à une brillante démonstration de Luc Watrin au Centre culturel égyptien début 2003. Quelle bravoure pour Christiane Ziegler qui semble (sans pourtant l'affirmer) que la statue serait maintenant fausse, 11 ans après?. Qu'en pensent les autres : notamment Nicolas Grimal, chantre de la statue authentique, pour ne citer que celui-ci ? François Pinault doit une fière chandelle à Luc Watrin pour sa victoire devant une coalition hétéroclite d'égyptologues qui a déshonoré notre corporation en abusant de sa position d'autorité pour des raisons que je ne souhaite pas évoquer. Merci au Figaro d'avoir contribué à rétablir la vérité sur la nature de cette horrible statue.